

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 8 décembre 2017

2^{ème} Commission
N°CD-2017-6-2-1

Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

**STRATÉGIE INTERDÉPARTEMENTALE D'INNOVATION ET DE
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR L'ALSACE 2017-2021**

Résumé : Convaincus de la pertinence de l'échelle alsacienne et de l'enjeu fondamental que constitue le développement touristique, les deux Départements ont souhaité consolider et élargir leur ambition touristique commune à travers la co-construction d'une Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) 2017-2021 qu'il vous est proposé d'adopter. La SIDT traduira cette ambition partagée et constituera un outil de sa mise en œuvre, dans l'ensemble des dimensions de l'économie touristique.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme lors de sa réunion du 3 novembre 2017.

Préambule :

« L'Etat, les Régions, les Départements et les Communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée » (article L.111-1 du Code du tourisme).

Dans ce cadre, les Départements alsaciens ont décidé de construire avec les acteurs des territoires une stratégie interdépartementale d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

Destinée aux socioprofessionnels du tourisme et aux acteurs locaux, cette stratégie se veut être un outil au service de la croissance et de l'emploi.

1. Une stratégie touristique interdépartementale pour l'Alsace

Promouvoir la « Destination Alsace » en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en matière de tourisme.

Construire aujourd'hui les rêves de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs, capitaliser sur les « pépites » de l'Alsace pour soutenir l'économie touristique et l'emploi, conforter l'Alsace en tant que destination d'excellence et accessible à tous, tels en sont les enjeux.

S'entendre collectivement sur des enjeux prioritaires, retenir des axes de progrès et en déduire des programmes d'actions à partir desquels chacun prend sa part de responsabilité, telles sont les motivations qui ont animés les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dans l'élaboration de la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace.

Prenant appui sur le bilan de la stratégie adoptée pour la période 2012-2016 par les deux Conseils généraux alsaciens et la Région Alsace, ainsi que les données de l'Observatoire régional du tourisme d'Alsace, la nouvelle stratégie a été alimentée par les contributions recueillies dans le cadre de treize rencontres territoriales et de filières.

Chacune de ces rencontres a réuni les forces vives de l'économie touristique - socio-professionnels, hébergeurs, restaurateurs, offices du tourisme, collectivités locales, bénévoles de musée, veilleurs de châteaux. L'ensemble des contributions, orales ou écrites, telles que les 300 réponses au questionnaire mis en ligne ou la contribution collective des offices du tourisme, ont été prises en compte.

Portée par cette démarche ascendante, fondée sur la consultation et l'échange avec plus de 500 opérateurs du tourisme, pilotée par les deux Départements, et associant le Conseil régional du Grand Est, cette nouvelle stratégie résulte d'une co-élaboration de politique publique.

La stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace contribuera à la dynamique régionale et s'articulera avec le schéma régional de développement touristique du Grand Est.

2. Les ambitions de la stratégie et les thématiques d'excellence

La stratégie pour le développement de la « Destination Alsace » doit assurer la valorisation de ses atouts, préserver la notoriété de la destination et renouveler l'offre et la clientèle. Elle vise à l'augmentation de la durée moyenne des séjours afin de pérenniser l'emploi et d'accroître les retombées économiques.

Aussi, deux ambitions l'animent : faire « Rêver d'Alsace » et garantir de « Vivre ses rêves en Alsace ». Rêver d'Alsace passe par la promotion du marketing territorial au service de la destination et « Vivre ses rêves » nécessite de renforcer l'excellence touristique alsacienne.

L'offre touristique propre à la « Destination Alsace » est définie en six thématiques d'excellence :

- découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (randonnées, canoë, Alsace à vélo...),
- prendre de la hauteur en Alsace (Massif des Vosges, quatre saisons...),
- l'Alsace prend soin de vous (bien-être en Alsace),
- savourer les étoiles et millésimes d'Alsace (gastronomie, les vins et la bière),
- vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace,
- l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe (tourisme de mémoire, arts et traditions populaires, savoir-faire d'excellence...).

Pour répondre aux deux ambitions « Rêver d'Alsace » et « Vivre ses rêves en Alsace », chacune de ces thématiques d'excellence gagnera à la fois à valoriser ses atouts et à poursuivre des principes de progrès traduits en cinq défis.

Le plan d'actions de la stratégie s'articule autour de cinq défis, déclinés en chantiers :

Défi 1 - Innover, adapter et réinventer l'offre touristique afin de répondre aux attentes et modes de consommation en constante évolution.

Défi 2 - Améliorer l'expérience client avant, pendant et après son séjour en Alsace, en s'appuyant sur des outils de médiation diversifiés et innovants.

Défi 3 - Passer de l'information à la consommation en Alsace.

Défi 4 - Assurer une meilleure diffusion des flux des visiteurs sur l'ensemble du territoire alsacien.

Défi 5 - Garantir la qualité et tenir la promesse pour les visiteurs en Alsace.

3. La gouvernance de la SIDT aura pour but d'accompagner, adapter et évaluer

L'évolution rapide des attentes de la clientèle et des modes de consommation touristiques impliquent une capacité d'adaptation rapide des offres proposées par les socio-professionnels. De même, la stratégie doit avoir cette capacité de réactivité et d'adaptation sur toute la durée de sa mise en œuvre.

a) L'animation de la stratégie interdépartementale

Outre le pilotage des deux Départements, une animation sur la totalité de la période 2017 – 2021 sera proposée afin de garder une dynamique continue au travers de rendez-vous réguliers :

- avec les élus du comité de pilotage alsacien mis en place lors de la phase d'élaboration et ayant vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que sa coordination avec la stratégie régionale ;
- avec les socio-professionnels : organisation de conférences ou journées annuelles thématiques. Ces rencontres permettront à la fois d'animer le schéma et de faire des points d'avancées de la stratégie ;
- avec les territoires : une animation territoriale permettra aux acteurs d'un même territoire de se retrouver, de faire réseau, ...

Ces rencontres viendront enrichir le plan d'actions en fonction des nouveaux besoins exprimés, des possibilités de partenariats identifiés, des évolutions numériques.

b) Les coopérations avec les acteurs institutionnels en charge du tourisme

Les récents transferts de compétences ou la modification de l'organisation territoriale conduisent à redéfinir les coopérations dans le domaine du tourisme notamment avec les communautés de communes qui, depuis le 1^{er} janvier 2017, ont pour compétence la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme, ainsi qu'avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, et le futur comité régional du tourisme du Grand Est.

c) Les moyens d'accompagnement

La mise en œuvre de la stratégie s'appuiera essentiellement sur l'activité d'Alsace Destination Tourisme (ADT), comité départemental du tourisme pour les deux Départements.

ADT, en lien avec les services des deux Départements, mettra en œuvre techniquement le plan d'actions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, commune aux deux Départements alsaciens, annexée au présent rapport;
- de donner délégation à la Commission permanente pour l'exécution et le suivi de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT